



Attitude incomprehensible de mon employeur

Par **julie**, le **07/01/2009** à **15:46**

Bonjour toute le monde. Je ne sait plu' quoi faire, aidez moi svp. Voici mon probleme: j ai un Cdi de 35h, je travail pour une societ  nettoiege. Suite a plusieurs conflits faute de manque de fiche de paie, mon employeur ne me donne plu' de missions depuis novembre 2007. La question est si je peut me faire embouch  par un autre employeur, vue que mon present employeur refuse de me licentier et que je veux pas non plu' demissioner. Je vous remercie auparavant de vos reponse

Par **domi**, le **07/01/2009**   **15:56**

Bonjour Julie , malheureusement , tant que vous serez li e   votre employeur , vous ne pourrez pas travailler ailleurs ! Domi

Par **julie**, le **07/01/2009**   **16:12**

faute d argent pour l avocat, j ai fait une demande pour aide juridique. Je vais avoir donc la reponse dans qqe mois. J  tait a l inspection du travail, on ma conseill  un avocat. J  tait au Prud homme et on ma dis que sa sera une longue procedure, alors, je serait contrainte a demissioner pour pouvoir travailler paier mes facture et mon loyer, je trouve ca vraiment injust. C est don tout a fait normale que les employeurs profite. Moi une je suis au bout de mes forces.

Par **domi**, le **07/01/2009** à **16:13**

Je vous comprends mais si vous voulez retravailler rapidement , il faut quitter cet employeur!
bon courage Domi

Par **julie**, le **07/01/2009** à **16:19**

ok,je vous remercie pour vos reponses.Bonne journee